

La démarche de certification est constituée d'étapes que doit franchir l'entreprise. Celle-ci comprend : des examens documentaires, des audits sièges, des audits chantiers. Cette démarche nécessite l'appropriation de la norme NF X46-010 et un certain nombre de procédures à mettre en place.

### **PUBLIC VISE**

- Chefs d'entreprises de désamiantage, responsables techniques de traitement d'amiante, responsables du management de la qualité.

### **PRE-REQUIS**

- Avoir suivi une formation à l'encadrement technique ou encadrement de chantier de traitement d'amiante selon l'article R4412-125, ou avoir suivi une formation « Assistant.e de Gestion Technique d'une entreprise de désamiantage.
- Avoir acheté les deux normes NF X46-010 et NF X46-011.
- Avoir une adresse mail personnalisée pour l'évaluation finale.

### **OBJECTIFS**

- Savoir mettre en œuvre et développer un système de management permettant d'assurer la conformité de l'activité amiante aux exigences réglementaires relatives à la prévention des risques.

### **CONTENU DE LA FORMATION**

#### **Lecture de la Norme NF X46-011**

- Documents généraux concernant la certification
- Concept de l'audit - Connaître les différentes étapes.
- Connaître les différentes phases de l'audit
- Connaître la différence entre les remarques, non-conformité et non-conformité critique.

#### **Lecture de la norme NF X46-010**

- Définir les objectifs
- Connaître le contenu du référentiel d'exigence
- Connaître les conditions d'acceptation des exigences.

#### **Mise en place d'un système de management**

- Organisation de la documentation et désignation des acteurs et leurs responsabilités
- Infos préalables à l'évaluation des risques / Evaluation des risques des processus
- Réponses aux exigences techniques (création de procédures, Instructions, Enregistrement) concernant :
  - Les moyens humains,
  - Les locaux, les matériels et consommables,
  - Les méthodes de travail,
  - L'établissement du plan de travaux,
  - Les contrôles de chantiers,
  - Le traitement des non-conformités et des réclamations,
  - Les audits internes,
- Mise en place de la traçabilité et de l'archivage des dossiers.
- Exercices pratiques

### Modalités d'Evaluation

- ☛ Quizz en fin de formation pour validation des acquis.

### Moyens pédagogiques et techniques et d'encadrement

- ☛ Exposés, débats, études de cas, échanges d'expériences, exercices pratiques
- ☛ Remise d'un support contenant le manuel général.
- ☛ La formation sera assurée par Madame TRECAN Régine, auditeur traitement de l'amiante certifié par l'AFNOR le 07/12/2016.

### Durée, Horaires, Date et Lieu

- ☛ 3 journées, soit 21 heures de 9h00 à 17h30
- ☛ Les dates et lieux sont indiqués dans le devis et la convention de formation.

### Attestations pédagogiques

- ☛ Un certificat de réalisation de l'action de formation est délivré à l'issue de la formation.

### Personne à contacter pour toute demande d'information

- ☛ Régine TRECAN / Laetitia AZE : 02.23.16.39.02 ou [administratif@trecan-conseil.fr](mailto:administratif@trecan-conseil.fr)